

NEWS FESPA France - Février 2017

Sérigraphie & Impression numérique

Nouveaux visages chez FESPA France

Suite à l'assemblée générale de l'association, tenue sur le salon C!Print le 31 janvier 2017, les adhérents FESPA France ont élu deux nouveaux membres au sein du conseil de direction : Sylvain Maillard, gérant de WIZZCOM - SYNIA et Fabrice LASCAUD, gérant de POINT SERIGRAPHIE. [Lire la suite...](#)



Réalisations made in France aux FESPA Awards



Le concours international des FESPA Awards récompensent des projets en sérigraphie et/ou impression numérique dans 14 catégories différentes. La participation à ce concours permet aux sociétés de valoriser leurs projets en interne et auprès de leurs clients. **Découvrez les réalisations des membres FESPA France qui concourent cette année [en cliquant-ici.](#)**

Le réseau PANO fête ses 30 ans

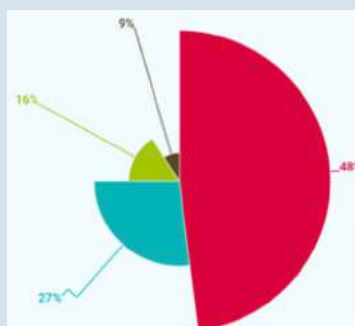
L'année 2017 marque les 30 ans du

réseau PANO et son engagement auprès de **l'association FESPA France**. Retour sur l'historique de ce réseau spécialisé en communication visuelle et aujourd'hui mondial. Frédéric Morlier crée en 1980 un atelier de signalétique près de Bordeaux, puis en 1987, comme une évidence lance des agences ateliers en France. [Lire la suite...](#)



“En 2017, le réseau pano fête ses 30 ans !”

Bilan C!Print 2017



Avec plus de 250 exposants dont 17 membres FESPA France et plus de 13 000 visiteurs sur les 3 jours, la cinquième édition du salon C!Print a réalisé une belle progression de 17,51 %.

[Cliquez-ici pour visualiser l'infographie](#)

RDV à Hambourg du 8 au 12 mai 2017 pour le salon FESPA

L'association FESPA France vous accueillera à Hambourg sur le stand FESPA VIP pour ses **Rencontres-Apéritif du 8 au 12 mai 2017 entre 12h et 14h.**

Bénéficiez de votre Pass VIP et d'offres préférentielles pour réserver votre hôtel et votre voyage. [Pour plus d'information cliquez-ici](#)



Actualités sociales

- **Sauf opposition du salarié, l'employeur peut délivrer des bulletins de paie électroniques**

[L'article 54 de la loi Travail](#) facilite la mise en place du bulletin de paie électronique et prévoit son accessibilité à travers le compte personnel d'activité.

- **Réforme sur la surveillance médicale des salariés**

Un décret du 27 décembre 2016 met en oeuvre la réforme d'ampleur de la médecine du travail prévue par la loi 2016-1088 du 8 août 2016 :

- [La visite d'information et de prévention](#), pratiquée par un membre de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail, remplace la visite médicale d'embauche. Elle doit être organisée dans les 3 mois qui suivent la prise de poste, sauf si le salarié a déjà bénéficié d'une telle visite dans les 5 années précédentes.
- La visite d'information et de prévention est renouvelée selon une périodicité fixée par le médecin du travail, et au moins tous les 5 ans.

[Lire la suite...](#)



Pour plus d'informations, contactez-nous

+33 (0)1 44 08 64 22 // contact@fespa-france.fr

Nos Partenaires Premium



Facebook



Twitter



Site internet



Email



YouTube

This email was sent to pauline@656editions.net

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

FESPA France · 68 boulevard Saint Marcel · Paris 75005 · France

MailChimp